



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 21 octobre 2021, à 10 h, via Teams.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité (*à titre d'invité*)

Sont absents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2021-104

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Ajouter le point 4DG) 2A - Ressources humaines – Zones inondables - Restructuration de l'équipe
- ✓ Retirer le point 4DG) 3 - Réaménagement de certains espaces de travail de la CMQ

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2021

Résolution n° E-2021-105

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines - Embauche d'une conseillère en environnement et en aménagement du territoire

Résolution n° E-2021-106

- Procéder à l'embauche de Mme Julie Trépanier-Tardif à titre de conseillère en environnement et en aménagement du territoire. Sous la supervision du directeur de l'environnement, elle occupera un poste régulier, à temps plein (35 h/sem.). L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois. L'entrée en fonction est prévue le 22 novembre 2021.

- Accorder à Mme Trépanier-Tardif un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) du personnel professionnel de classe 4 (58 771 \$ à 101 773 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Zones inondables - Restructuration de l'équipe

Résolution n° E-2021-107

- Modifier la classe d'emploi du poste de conseillère en cartographie des zones inondables, actuellement occupé par Mme Marie-Ève Larouche, passant de professionnel classe 3 à professionnel classe 7 (62 525 \$ à 108 274 \$ - échelle 2021) et renommer le poste pour « chef d'équipe de la cartographie des zones inondables », étant également entendu que les autres conditions actuelles d'emploi demeurent en vigueur, et ce, à compter du 25 octobre 2021.
- Recommander au conseil de la CMQ de procéder à la modification du Plan d'effectifs de la CMQ en concordance avec la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Zones inondables - Restructuration de l'équipe

Résolution n° E-2021-108

- Modifier la classe d'emploi du poste de géomorphologue-hydraulicienne, actuellement occupé par Mme Amélie Thériault, passant de professionnel classe 3 à professionnel classe 5 (59 815 \$ à 103 581 \$ - échelle 2021) et renommer le poste pour « ingénieure-hydraulicienne », étant également entendu que les autres conditions actuelles d'emploi demeurent en vigueur, et ce, à compter du 25 octobre 2021.
- Recommander au conseil de la CMQ de procéder à la modification du Plan d'effectifs de la CMQ en concordance avec la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Zones inondables - Embauche d'un programmeur-hydraulicien (poste contractuel)

Résolution n° E-2021-109

- Procéder à l'embauche de M. Saifeddine Ghrabi, à titre de programmeur-hydraulicien. Sous la supervision de la chef d'équipe de la cartographie des zones inondables et de l'ingénieure-hydraulicienne, il occupera un poste contractuel, à temps plein (35 h/sem.). L'employé sera soumis à une période de probation d'un (1) mois.

- Prévoir son entrée en fonction en octobre ou novembre 2021, selon une date à convenir, et ce, jusqu'au 31 mars 2022 ou jusqu'à la fin de l'octroi de l'aide financière gouvernementale.
- Accorder à M. Ghrabi un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) du personnel professionnel de classe 3 (57 936 \$ à 100 327 \$) ainsi qu'une compensation équivalente à 8 % de son salaire en remplacement des avantages sociaux auxquels il n'a pas droit.
- Autoriser la direction générale à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la Communauté métropolitaine de Québec et M. Saifeddine Ghrabi.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Union des municipalités du Québec (UMQ) – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° E-2021-110

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à l'Union des municipalités du Québec et autoriser le paiement des frais de cotisation pour cette adhésion, au coût de 3 786,67 \$ (taxes incluses) pour l'année 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-34
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Règlements sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire – Autorisation de révision

Résolution n° E-2021-111

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à une révision du Règlement intérieur n° 2002-04 sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif et du Règlement intérieur n° 2007-26 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, et les soumettre au conseil pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée à l'unanimité

Inventaire des gaz à effet de serre de type communautaire sur le territoire de la CMQ – Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2021-112

- Octroyer à la firme Enviro-Accès le contrat pour la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) de type communautaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, pour un montant de 22 995 \$ (taxes incluses), le tout en conformité avec la proposition technique et l'offre financière datées du 4 octobre 2021 et la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-35
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis à la CPTAQ – Demande d'autorisation pour le pont de l'Île d'Orléans (dossier 433685)

Résolution n° E-2021-113

- Informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) au dossier 433685 visant l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une superficie de 590,60 m² du lot 6 186 485 à titre d'emprise routière pour des aménagements projetés, est conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur.
- Transmettre à la CPTAQ, au MTQ et à la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 419-09-2021 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (modifications aux limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Lambert-de-Lauzon)

Résolution n° E-2021-114

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 419-09-2021 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Projet de règlement n° 419-09-2021 modifiant le règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Modifications aux limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Lambert-de-Lauzon » sont susceptibles d'augmenter le nombre de navetteurs vers le territoire métropolitain, notamment par l'ajout de nouveaux espaces développables.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Modification au contrat de Lasalle - NHC – Conseiller en hydrologie et en hydraulique

Résolution n° E-2021-115

- Autoriser la modification du contrat octroyé à Lasalle - NHC par la résolution n° C-2020-14 pour l'attribution d'une banque d'heures pour des services de conseiller en hydrologie et en hydraulique dans le cadre du projet de cartographie et d'actualisation des zones inondables sur le territoire de la

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), afin de pouvoir faire réaliser l'ensemble des audits et des validations requises pour les cours d'eau concernés par le projet de cartographie des zones inondables.

- Autoriser la dépense additionnelle afférente pour un montant maximum de 18 500,00 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la lettre de prolongation de services professionnels datée du 7 octobre 2021.
- Autoriser la direction générale de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-36
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Présentation d'une demande d'aide financière à RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions visant la réduction de l'utilisation des produits à usage unique

Résolution n° E-2021-116

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à présenter une demande d'aide financière à RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions visant la réduction de l'utilisation des produits à usage unique.
- Désigner la directrice générale et trésorière à titre de personne responsable du projet autorisée à agir au nom de la CMQ.
- Confirmer l'engagement de la CMQ à assumer sa part des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 157 000 \$.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-37
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences de la suite Adobe

Résolution n° E-2021-117

- Autoriser le renouvellement annuel pour les licences des logiciels suivants : Acrobat DC Pro, Creative Cloud et Adobe Stock de la firme Adobe pour un montant maximum de 13 000 \$ (taxes non incluses) pour la période du 21 novembre 2021 au 21 novembre 2022.

Référence : Rapport décisionnel du 21 octobre 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-38
Responsable : Géomatique et technologies de l'information

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2021-118

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 8 octobre 2021, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 30 septembre 2021 (période 9).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2021.

Référence : Bordereau de dépenses du 21 octobre 2021
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

- a) 2021-10-12 – Note - Suivi de l'appel d'offres sur invitation : Conception et réalisation d'une série de capsules explicatives animées (motion design)
- b) 2021-10-12 – Note – Règlement RV 2020 20 14 modifiant le Schéma de la Ville de Lévis (article 59 volet 2 LPTAA) – Délai
- c) 2021-10-13 – Lettre – MAMH – Approbation du règlement 2021-104

Les résolutions E-2021-104 à E-2021-118, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA CMQUEBEC

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE